



EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Commémoration de la chute du Mur de Berlin

Discours de Linos-Alexandre Sicilianos

CEDH, le 9 novembre 2019

Monsieur le Maire,
Monsieur l'Ambassadeur de France,
Monsieur l'Ambassadeur d'Allemagne,
Mesdames et Messieurs,

C'est une occasion tout à fait exceptionnelle qui nous rassemble aujourd'hui.

Il y a trente ans, le monde médusé assistait à la chute du mur de Berlin. Ce mur qui, depuis le début des années 60, marquait la séparation physique entre les deux Europe. Ce fut, pour les européens, de quelque côté qu'ils se trouvent, le début d'une nouvelle ère et je pense, en particulier, à nos amis allemands si longtemps séparés et qui purent enfin se réunir.

Mais ce fut aussi, et cela prend tout son sens en ces lieux, le début d'une période nouvelle pour le Conseil de l'Europe. Le Conseil qui reste la 1^{ère} organisation à avoir accueilli en son sein, les anciens pays du bloc communiste, dans le cadre de leur transition vers la démocratie.

Quant à la Cour européenne des droits de l'homme, elle devait jouer, au cours des années qui allaient suivre, un rôle fondamental en faisant de la Convention européenne des droits de l'homme une sorte de *Magna Carta* du continent européen.

Dans le rassemblement de la famille européenne, une femme a joué un rôle particulier et je souhaite lui rendre hommage, c'est Catherine Lalumière, qui fut Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, dans cette période qui vit les peuples européens se réunir au sein de notre maison commune.

C'est dans ce contexte historique majeur, en 1990, que l'Allemagne fit le présent à la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe de ces quatre fragments de mur devant lesquels nous nous trouvons.

Comme vous le savez, des éléments du mur de Berlin peuvent être vus en plusieurs endroits. La charge symbolique qu'ils représentent est toujours très forte. Nous avons tous en mémoire les images de cet événement. Je pense, pour ma part, à Rostropovitch et à son violoncelle jouant dans les heures qui suivirent la chute du mur. Symbole inoubliable de l'Europe réunifiée.

Mais ce qui fait la particularité des pans du mur qui se trouvent devant notre Palais des droits de l'homme, c'est qu'ils sont au nombre de quatre, ce qui est beaucoup plus rare. Ils sont en effet très souvent séparés.

Qui plus est, on y trouve le travail d'un artiste réputé, Thierry Noir, qui, dès 1984, fut le premier artiste à peindre sur le mur, alors que c'était encore interdit. Il voulait ainsi réagir, comme il le dira plus tard, à la tristesse que cette séparation provoquait en lui.

Quelques années plus tard, c'est un autre artiste, l'architecte du Palais des droits de l'homme, Lord Richard Rogers, qui allait imprimer sa marque. Il aurait souhaité intégrer ce fragment de mur à son œuvre, à l'intérieur du Palais des droits de l'homme, mais les contraintes techniques l'en empêchèrent. Au fond, ce n'est pas si grave puisqu'il est aujourd'hui visible de tous ceux qui passent devant notre bâtiment. Ils peuvent ainsi faire le lien entre la chute du mur de Berlin, il y a 30 ans, et le rôle que joue notre Cour depuis 60 ans.

Mesdames et Messieurs,

Il existe encore aujourd'hui, de par le monde, d'autres murs érigés pour séparer les hommes les uns des autres.

Mais la chute du mur de Berlin reste certainement un des moments les plus fondamentaux de la fin du 20^{ème} siècle. Les bouleversements qui ont suivi ont eu une importance cruciale pour la destinée du monde. Quant à la Cour de Strasbourg, elle a pris toute sa part dans la transition qui a suivi en rassemblant les européens autour des mêmes valeurs.

C'est pour cela que j'ai un immense plaisir à vous accueillir aujourd'hui, en un lieu qui eut été impossible il y a 30 ans, puisqu'il se trouve à la fois devant le mur de Berlin et devant la Cour européenne des droits de l'homme. Je vous remercie.